

Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_6

Représentation d'Yvetot Normandie à PME Développement

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Yvetot Normandie a noué des partenariats avec les chambres consulaires et des acteurs/associations qui soutiennent et favorisent le développement des entreprises de son territoire.

A ce titre, Yvetot Normandie a notamment engagé un partenariat avec PME Développement. Il s'agit d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée aux fins de gestion des fonds des après chantiers des centrales nucléaires de Paluel et Penly. Elle vise ainsi à soutenir et à accompagner les PME exerçant une activité industrielle, artisanale, de services aux entreprises ainsi que les commerces implantés sur le Nord-Ouest de la Seine-Maritime dont l'ensemble des communes de notre territoire.

Le soutien aux entreprises intervient sous la forme d'avances remboursables sans intérêt ni garantie personnelle. L'octroi de l'aide peut être subordonné à l'existence d'autres sources de financement (concours bancaires ou apports en fonds propres). Son montant (de 4,6 à 46 K€) et la durée du remboursement sont variables et s'adaptent au projet.

Dans le cadre du partenariat, Yvetot Normandie s'engage à :

- Adhérer à l'association PME Développement en versant la cotisation annuelle de 1000 €/an ;
- Informer les porteurs de projet qu'elle rencontre de l'existence de dispositif en les invitant à prendre contact avec le prestataire technique en charge de l'instruction des demandes, à savoir la CCI Rouen Métropole.

De son côté, PME Développement s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier de demande ;
- Communiquer sur le partenariat avec Yvetot Normandie en officialisant la remise de chèque d'avance remboursable aux entreprises devant la presse en présence d'Yvetot Normandie et en valorisant ce partenariat sur les documents de communication.

Lors de son Assemblée Générale, l'association PME Développement a décidé d'intégrer les EPCI adhérant à son conseil d'administration.

Il s'agit ici de désigner ce membre titulaire et suppléant pour représenter Yvetot Normandie au sein des instances de l'association PME Développement.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie du 28 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De désigner M. Jacques CAHARD comme membre titulaire et M. Gérard CHARASSIER comme membre suppléant pour représenter Yvetot Normandie au sein des instances de PME Développement.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Gérard LEGAY



Le Président

M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,

Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,

Paraphe : _____

M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,

Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Catherine MAILLOT
Représentée par Mme DUBUSSON,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Gilles COTTEY
Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Françoise BLONDEL
jusqu'à 19h44, q. n° 10,
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
M. Laurent BENARD
Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230504-DEL2023_04_6-DE